

Objectifs :

Obtenir les **deux** domaines de **compétences** suivants :

- . Animer une démarche de prévention des risques professionnels
- . Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels

Public :

Personnes désignés par la Direction, Responsables de secteur, infirmiers coordonnateurs, encadrement ...

Prérequis :

Formation acquérir les bases en prévention des risques professionnels « dispositifs à distance » gratuite sur le site de l'INRS

Organisation de la formation :

Effectif :

De 4 à 8 personnes

Lieu :

Au sein de la structure

Durée :

6 journées non consécutives (4+2 jours) soit 45 heures en face à face pédagogique **+2,5 jours de travaux d'intersession répartis sur 4 à 8 semaines**
Une ½ journée (4h) minimum accompagnement sur site avec le Responsable de structure conduite par le formateur.

Evaluation et validation :

- . Certificat AP ASD, délivré par l'Assurance maladie Risques professionnel et l'INRS, à tous les candidats ayant satisfait aux épreuves certificatives.
- . Maintien et actualisation des compétences AP ASD : sur 2 journées tous les **36 mois**

Programme :

La formation AP ASD fait partie d'un **dispositif de prévention** des risques liés à l'activité physique. C'est une **démarche globale** de la structure, qui nécessite une **formation** et implication de l'ensemble des acteurs en interne (**dirigeants, animateurs, salariés...**). Elle a pour but de faire régresser les **accidents du travail** et **maladies professionnelles**, dont 85% sont des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS). Ainsi, cette démarche va permettre de développer avec **autonomie** une **culture de la prévention** dans la structure.

1. Animer une démarche de prévention des risques professionnels Organiser en lien avec la direction la démarche de prévention des risques professionnels

Situer les différents enjeux, repérer les différents acteurs, maîtriser les différentes étapes d'une démarche de prévention, participer à l'organisation des secours de la structure.

Mobiliser les intervenantes en prenant en compte les spécificités du secteur

Animer une réunion d'information, manager l'équipe « projet »

Elaborer et animer un projet de prévention des risques professionnels de l'établissement

Elaborer un projet de prévention
Décliner les objectifs à atteindre,
Identifier les moyens existants et nécessaires (humains, matériels et financiers) Définir le rôle des différents acteurs d'un projet
Préciser les échéances, élaborer un calendrier prévisionnel des actions à mener
Identifier les freins et prévoir les ajustements
Proposer des critères d'évaluation, de résultat
Animer un projet de prévention
Suivre et ajuster le projet
Etablir un plan d'information et de communication

2. Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels

Identifier et estimer les risques d'accidents et d'atteintes à la santé encourus par les salariés

Estimer les risques lors de la première visite au domicile du bénéficiaire, associer l'intervenant à domicile et la personne aidée à la validation du diagnostic, actualiser cette estimation du risque lors des visites ponctuelles.

Proposer les mesures de prévention

Adapter ces mesures en fonction de la diversité des situations rencontrées et aux besoins techniques, organisationnels et humains identifiés en s'appuyant sur les différents acteurs de la prévention (CSE, DP...), intégrer ces mesures au fur et à mesure de l'évolution des situations de travail.

Faire valider des mesures de prévention

Associer direction, CSE, intervenants à domicile et personnes aidées aux choix des mesures de prévention, négocier la mise en œuvre des mesures validées.

Assurer le suivi des mesures de prévention validées

Encourager la généralisation de ces mesures, participer à l'élaboration et à l'actualisation du document unique, évaluer les besoins en formation des personnels pour assurer la stabilité de ces mesures de prévention.

Méthode pédagogique :

Face à face pédagogique avec un formateur AP ASD, formé par l'INRS, exposés interactifs à l'aide de supports audiovisuels adaptés, travaux en sous-groupes, réalisation de travaux d'application en inter session et restitution de ces travaux.

Points forts : Certification INRS Animateur Prévention Aide et Soins à Domicile, documentation INRS fournie, formation interactive, active et participative.

ANIMATEUR PREVENTION AIDE ET SOIN A DOMICILE

Objectif

Obtenir les trois domaines de compétences suivants :

- Venir en appui de la Direction pour définir et mettre en œuvre la démarche de prévention des risques professionnels de sa structure
- Elaborer et animer un projet de prévention des risques professionnels de sa structure
- Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail

Méthode pédagogique

Face à face pédagogique avec un formateur AP ASD, certifié par l'INRS, exposés interactifs à l'aide de supports audiovisuels adaptés, travaux en sous-groupes, réalisation de travaux d'application en inter session et restitution de ces travaux

Points forts

Certification INRS Animateur Prévention Aide et Soins à Domicile, documentation INRS fournie, formation interactive, active et participative

FORMATION CERTIFIANTE

Programme

Compétences 1

Venir en appui de la Direction pour définir et mettre en œuvre la démarche de prévention des risques professionnels de sa structure

- Identifier les principaux risques professionnels du secteur (risque de TMS, RPS, risques liés à l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée (ALM), risque routier, risque de chute, ...)
- Estimer les enjeux de la prévention des risques professionnels de sa structure
- Relever des axes potentiels de progrès à partir d'un état des lieux S&ST
- Participer au développement d'une démarche de prévention adaptée à sa structure

Compétences 2

Elaborer et animer un projet de prévention des risques professionnels de la structure

- Elaborer un projet de prévention
- Se préparer à l'animation d'un projet de prévention

Compétences 3

Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail

- Identifier, observer et analyser une situation de travail
- Proposer et mettre en place des actions de prévention

Organisation

Public : Responsables de secteur, infirmiers coordonnateurs, encadrement, CHSCT

Accessibilité PMR : Prendre contact avec notre référent handicap Gisèle MARCASTEL

Prérequis : Une attestation de réussite du parcours d'autoformation de l'INRS @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou une attestation de suivi de la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des Carsat/Cram/Cgss

Effectif : De 4 à 8 personnes

Lieu : Au sein de la structure ou dans nos locaux

Durée : 3 journées non consécutives (2+1 jours) soit 21 heures en face à face pédagogique +1,5 jours de travaux d'intersession répartis sur 4 à 8 semaines

Une ½ journée (4h) minimum accompagnement sur site avec le Chef d'établissement conduite par le formateur.

Evaluation et validation : Certificat AP ASD, délivré par l'INRS, à tous les candidats ayant participé à la totalité de la formation et satisfait aux épreuves certificatives.

Maintien et actualisation des compétences : Maintien et actualisation des compétences AP ASD : sur deux journées tous les 36 mois